

ÉCOLE DE MUSIQUE et de théâtre

YONNE NORD

21
22

Un enseignement adapté à tous les publics : éveil, débutant et confirmé

Création d'un conte musical tout au long de l'année

Journée portes ouvertes le 8 septembre 2021



Plus de renseignements :
École de Musique et de Théâtre Yonne Nord
Place de la Mairie, 89140 Sergines
ecoledemusique@ccyn.fr - 06 44 30 08 48
www.cc-yonne-nord.fr

○ **Les instruments enseignés - à partir de 6 ans :** piano (lundi et mercredi), saxophone (jeudi), clarinette (lundi et mardi), violon (lundi), batterie (mardi et mercredi), guitare électrique (lundi et mercredi), guitare basse électrique (lundi et mercredi), contrebasse (mardi), trompette (mercredi).



○ **Éveil musical** pour les enfants de 4 à 5 ans (lundi et mercredi).

Formation musicale pour les enfants et les adultes (du lundi au mercredi). ○

Pratiques collectives chorale pour les adultes (mercredi), ensemble débutants (mercredi), ensemble musiques actuelles (mardi), ateliers musiques actuelles (lundi et mercredi).

Théâtre pour les enfants à partir de 8 ans et les adolescents (mercredi).



TARIFS 2021-2022

Facturation par trimestre	CCYN	Hors CCYN
<u>Cursus complet* enfant à partir de 6 ans</u>		
1er enfant	140€	210€
2ème enfant et plus	115€	210€
Instrument supplémentaire 1er enfant	70€	105€
Instrument supplémentaire 2ème enfant et plus	55€	105€
<u>Cursus complet* adulte</u>		
Adulte	170€	240€
Instrument supplémentaire adulte	70€	105€
<u>Formation musicale ou pratique collective ou chorale ou théâtre</u>		
1er enfant ou adulte	90€	120€
2ème enfant	70€	120€
<u>Éveil musical pour les enfants de 4 et 5 ans</u>		
1er enfant	50€	75€
2ème enfant	40€	75€
<u>Théâtre et musique</u>		
1er enfant	210€	300€
2ème enfant	170€	300€

*Un cursus complet comprend l'apprentissage d'un instrument, la formation musicale et la pratique collective.

Les dossiers d'inscriptions sont à télécharger sur www.cc-yonne-nord.fr

Les modalités de paiement :

- Par paiement CB en ligne via le site de la DGFIP (TIPI : Titres payables par Internet).
- Par chèque bancaire ou postal libellé à l'ordre du Trésor Public, accompagné du talon détachable de la facture, sans le coller ni l'agrafer à envoyer à la Trésorerie de Pont-sur-Yonne.
- En espèces (montant exact de la facture), uniquement à la Trésorerie de Pont-sur-Yonne.